

**PRESENTATION ET DISCUSSION DE L'OUVRAGE
"L'AFFAIRE DU SAHARA ET LE DROIT DES RELATIONS INTERNATIONALES"**

PROJET DU MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**Rabat
26 Février 2018**

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma



Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir, aujourd'hui, à cette table-ronde, consacrée à la présentation et à la discussion de l'ouvrage "***L'affaire du Sahara et le droit des relations internationales***".

Je tiens, de prime abord, à remercier M. Chaouki SERGHINI d'avoir bien voulu accepter l'invitation de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques.

M. Chaouki SERGHINI a été professeur à l'Université Mohammed V de Rabat, Recteur de l'Université Ibn Tofail de Kénitra et a occupé de hautes fonctions au sein du Ministère de l'Intérieur. Il est, actuellement, Chargé de mission au Cabinet Royal et auteur de plusieurs ouvrages et articles scientifiques.

Je souhaite la bienvenue, également, à Messieurs Abdelhamid El OUALI, El Arbi MRABET, Khalil HADDAOUI, Taoufiq GAZOULIT, Mohammed LAMOURI et Miloud LOUKILI qui ont pris de leur temps pour faire une lecture critique de l'ouvrage. Je remercie l'ensemble des participants qui ont répondu à l'invitation de l'IRES pour apporter leur contribution aux débats sur un thème de priorité nationale, celui de la question du Sahara marocain. Se sont joint à nous les stagiaires cadres de l'Académie Marocaine des Etudes Diplomatiques.

La question du Sahara marocain demeure l'un des différends les plus anciens et les plus longs de l'histoire contemporaine, du fait de l'hostilité de certaines parties au recouvrement du Maroc de sa souveraineté sur ses territoires légitimes. Plus de quatre décennies après son déclenchement, le conflit artificiel autour du Sahara n'a pas encore trouvé de solution définitive.



Sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, la diplomatie marocaine a réalisé des percées notables pour faire évoluer positivement le dossier du Sahara marocain. C'est ce dont témoignent le retrait par plusieurs pays de leur reconnaissance de la pseudo "rasd" et le désamorçage de quelques tentatives, visant à complexifier ce conflit en demandant l'extension du mandat de la MINURSO à la question des droits de l'Homme.

Le Sahara est pour le Maroc et les Marocains une cause nationale, une affaire d'existence. Cependant, autant le Maroc est résolu à défendre sa souveraineté sur son Sahara, autant il tente de le faire dans le cadre de la paix et de la sécurité que prônent les dispositions pertinentes de la Charte des Nations-unies.

Je tiens à rappeler, à l'adresse de ceux qui se joignent à nous pour la première fois, que la question de l'intégrité territoriale du Royaume occupe une place de choix dans les travaux de l'IRES. Dans le cadre de l'examen des questions nationales à caractère stratégique et de sa veille immersive, l'IRES suit de près l'évolution de cette question dans l'agenda onusien, particulièrement, dans un contexte marqué par la montée des mouvements séparatistes à l'échelle régionale.

Mesdames et Messieurs,

Je laisse la primeur de la discussion critique de l'ouvrage de Monsieur Chaouki SERGUINI aux professeurs qui enrichiront le débat de leurs appréciations.

Je vous remercie de votre attention et reste persuadé que nous assisterons à un débat de haute facture, comme il est d'usage à l'IRES.

